

UDR - 34



Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de l'Hérault

EHPAD ET PERSONNES ISOLÉES FACE AU COVID-19 UN NOUVEAU SCANDALE DE SANTÉ PUBLIQUE!

Le 18 novembre 2020 à 21h05 sur FR3, l'émission « Pièces à conviction » posait la question : Que se passe-t-il vraiment dans les Ehpad ?

Tout d'abord, il faut féliciter l'équipe de « Pièces à conviction », d'avoir réalisé courageusement cette émission, et permit ainsi aux téléspectateurs d'avoir des informations essentielles sur ce qui se passe vraiment dans les Ehpad.

En effet, sur ce sujet, les informations depuis le début de la pandémie se sont très rares, voire inexistantes.

L'émission confirme nombre d'éléments que nous avions dénoncés mais ajoute :

- La première semaine d'avril, on comptabilise 3 700 décès en Ehpad, donc des résidents contaminés au plus tard début mars.
- Les 15 premiers jours de mars, les soignants, les personnels hôteliers, les cadres de santé font face aux résidents atteints du Covid-19, sans aucune protection : ni masques, ni charlottes, ni gants, ni surblouses, ni médicaments!
- De mars à avril :
 - o 18 000 personnels des établissements contaminés,
 - 10 485 décès, non pas en Hôpital mais dans les chambres des établissements
- La priorité absolue pour les protections, les médicaments, les lits de réanimation est pour le système hospitalier.
- Des étages d'Ehpad sont consacrés aux malades du Covid-19 qui ne sont pas admis dans les hôpitaux faute de soins et comme la très grande majorité des établissements ne sont pas équipées en prises d'oxygène, on ne peut pas soigner!
- On n'en parle pas, d'ailleurs, pendant des semaines, les décès comme les résidents contaminés n'ont pas été comptabilisés.

Extraits de l'émission :

En mars 2020, le Covid-19 s'est abattu sur des maisons de retraite démunies face à la virulence de l'épidémie. Des personnes âgées sont mortes par centaines dans les Ehpad, souvent à cause d'une insuffisance respiratoire, parfois dans de grandes souffrances.

C'est pour atténuer ces souffrances que le 29 mars, le gouvernement a autorisé par décret le recours à des médicaments de soins palliatifs. Parmi eux, le Rivotril, habituellement interdit en médecine de ville et dans les Ehpad. Il pouvait être prescrit en cas de difficulté d'approvisionnement de Midazolam, le sédatif recommandé "en première intention" par la Haute Autorité de santé depuis le 10 février 2020 et dont l'utilisation avait alors explosé. Cette dérogation visait à améliorer le confort du malade, parfois en détresse respiratoire aiguë, mais ne signifiait pas l'arrêt des soins.

L'émission poursuit :

"Quand on a reçu ces directives, ça nous a choqués, témoigne Sandra Rotureau, cadre de santé, de se dire que là, on ne donnait aucune chance aux personnes âgées de s'en sortir. Quand une personne âgée n'est pas hospitalisée [par manque de lits] et qu'ensuite, ce qu'on lui propose, c'est une sédation dès l'instant qu'elle va présenter une détresse respiratoire... ma première réaction, se rappelle-t-elle, ça a été : on nous demande de faire une euthanasie passive auprès de nos résidents." (...) une médecin d'Ehpad public partage, à visage caché, "un sentiment d'horreur". Alors qu'elle estime ne pas avoir "le droit de prescrire quelque chose qui pourrait soigner les personnes si elles étaient atteintes", elle est "autorisée à les faire partir... en douceur".

"On a abrégé les souffrances des gens. Moi, j'appelle ça l'euthanasie, poursuit-elle, extrêmement choquée. Qu'on ait osé nous demander de piquer nos patients pour les faire partir plus vite, c'est insupportable."

Une cadre de santé d'Ehpad déclare au cours de l'émission : « On ne donnait aucune chance aux personnes âgées de s'en sortir »

Face à la dégradation totale du système de santé, résultat des années d'austérité et de la fermeture de 100 000 lits en 20 ans donc 4 000 encore en 2019, les couloirs de la mort sont apparus dans des Ehpad.

ET MAINTENANT, QUE SE PASSE-T-IL DANS LES EHPAD ?

La ministre Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, présente au débat suite au documentaire de Pièces à conviction déclare d'emblée : « Les mesures sont prises, on teste depuis peu ».

Pourtant, les chiffres publiés, ce jour par Santé en France indiquent :

- 20 572 décès en établissement, d'après un participant au débat, autant surement chez les personnes isolées.
- 1 459 clusters, 1 établissement sur 5 touché, ce qui correspondant à peu près à 1 480 Ehpad.
- Le résultat, en Occitanie :

Fin septembre : 15 décèsFin octobre : 55 décès

o Semaine dernière : 165 décès

o 217 cluster

Les participants au débat, rappellent à la ministre, un certain nombre de faits :

- 1/3 des Ehpad n'ont pas de médecin coordonnateur
- La nuit, il n'y a pas d'infirmière
- La pénurie continue :
 - Souvent, il y a une douche par étage et une douche tous les 2 ou 3 jours
 - Le personnel hôtelier indique qu'il leur reste, 2 minutes pour faire manger les résidents
- Le tri continue, on n'envoie pas en hôpital les résidents malades du Covid-19, par manque de lits de réanimation, et en fonction de leur âge.
- Le personnel, en pénurie chronique, n'en peut plus, il y a des démissions
- Les tests antigéniques ne sont pas généralisés dans tous les Ehpad
- On demande aux personnels contaminés de continuer à travailler en cachant leur état

La ministre, visiblement décontenancée, en se situant dans le déni sur tout, dira au médecin urgentiste, Président du médecin urgentistes de France :

« Médecin ou syndicaliste, il faut choisir »

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce que nous avons appris de ce documentaire télévisée et du débat qui en a suivi, mais d'ores et déjà, nous reprenons la déclaration d'une ex-soignante d'Ehpad, députée européen, participant au débat, qui dit à la ministre : « une génération a été sacrifiée »

Le scandale de santé publique continue.

Nous ne laisserons pas faire:

Oui, on peut être médecin et syndicaliste, aide-soignant et syndicaliste, enseignant et syndicaliste et retraité et syndicaliste!

Il a été annoncé des plaintes déposées par les parents de résidents et une enquête parlementaire, nous nous porterons partie civile et nous demanderons à être entendu par les parlementaires.

<u>DERNIERE MINUTE</u>: devant l'émotion soulevée, la ministre annonce un déblocage d'1,6 millions de tests, un dépistage obligatoire et confirme le décès de 163 résidents par jour.

On n'oublie rien, on ne lâchera rien!

Patrice SIFFLET - UDR-FO-34